Aux Conseils de Guerre

Les Boches coupables seront jugés bientôt

MAIS, SANS DOUTE PAR CONTUMACE

Sur l'ordre d'informer décerné par le général Lacapelle, en date du 21 mai, on a ouvert ces jours derniers, aux Conseils de guerre, l'instruction d'une cinquantaine d'affaires, dans lesquelles sont inculpés des Boches, la plupart de marque, accusés de vols, pillages et brutalités. Un tiers de ces affaires sont du 1er Conseil de guerre, et le reste, au deuxième.

A propos de ces affaires, l'article 228 du traité de paix reconnaissant aux puissances alliées et associées, la liberté de traduire devant les tribunaux militaires, les personnes accusées d'avoir commis des actes contraires aux lois et coutumes de la guerre. Cet article n'a jamais été abrogé, mais un compromis est intervenu qui le rend justiciable de la Cour de Leipzig. Celle-ci ayant reconnu les principaux chefs d'accusation, une nouvelle circulaire ministérielle, en date du 15 mai, a été promulguée en vertu de laquelle le général lance les ordres d'informer en question.

Parmi les officiers supérieurs visés par la circulaire en question, se trouvent le général prince Sixte von Arnim et tous les officiers de l'état-major de l'A.O.K. 4, qui sont inculpés de vol, d'abus d'autorité et de voies de fait.

Sont poursuivis également pour les mêmes délits, le colonel Blumenreuter, le pharmacien Leppmann, les capitaines Tetzeinitz et Bendgen, ainsi que les lieutenants Glaublitz et Weigand.

L'affaire du nommé Gettschalk, directeur d'usine à Hambourg, est également en cours d'instruction. Il est poursuivi pour avoir organisé le pillage systématique d'une usine de Wattrelos.

En outre, des instructions sont ouvertes contre le commandant André, du service des chemins de fer à l'Inspection d'étape de la 4e armée; von Ivernois, chef de la kommandanture de Marcq-en-Barœul, inculpé de vol; Goetsels, secrétaire de la dite kommandanture; tous deux inculpés de vols, violences et condamnations arbitraires; major von Hauden, commandant le détachement automobile sanitaire d'étape de la 6e armée, inculpé de destructions volontaires et de vol; Abilz Karl, commandant de la kommandanture de Colmeure et son lieutenant Egels, tous deux inculpés de vol; les nommés Gotthilf et Hebert, dit le « Pillard », caporal de la 18e armée, attaché à la kommandanture de Trélon, et Geiger Joseph, attaché à la 18e armée, inculpés de vols et coups, ayant entraîné la mort; von Hatten, major au quartier général de von Below, inculpés de coups et vol; de même que Bonsmann, lieutenant séquestre à Maubeuge, et Munins, capitaine de cavalerie, inculpés de vols et vols avec effraction.

Nous croyons, en outre, pouvoir affirmer que le parquet militaire va envoyer prochainement au sous-secrétaire d'Etat à la Justice, une demande concernant la comparution des coupables susnommés. Cette demande à l'Allemagne de ses nationaux, sera ensuite, sans nul doute, transmise à notre chargé d'affaires à Berlin, pour lui donner les suites désirables.

Si, comme il est probable, le gouvernement allemand se refuse d'obtempérer, les inculpés seront jugés par contumace.

UN ELÈVE DE RICHARD-LE-TRAITRE

Le capitaine Fouache a terminé son rapport dans l'affaire Ferrand Léon, de Wervicq, qui, sur l'instigation du traître Richard, dénonça M. Radinot, commissaire de police de Berghem-lez-Anvers, et fut cause de sa condamnation à la peine de mort, commuée plus tard en 15 ans de travaux forcés.

L'affaire viendra à une prochaine audience du 1er Conseil de guerre, l'accusé sera défendu par Me Philippe Kah.

A L'AUDIENCE DU 31 MAI DU 1er CONSEIL

Insoumission. — Legrand Paul, soldat de 2e classe à la 1re section de commis et ouvriers d'administration, est condamné pour insoumission à la loi sur le recrutement en temps de guerre, à 3 ans de prison avec sursis.

— **Désertion.** — Quéva Noël, brigadier au 1er escadron du train des équipages militaires : 6 mois de prison avec sursis.

— Rondeau Fernand, soldat de 2e classe au 127e R. I., qui, outre sa désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets, a à répondre d'un refus d'obéissance, est condamné à 3 ans de prison.

— Bichon Edouard, soldat de 2e classe au 1er R. I., 3 ans de prison avec sursis.

Comment des Sinistrés peuvent obtenir des meubles

Beaucoup de sinistrés ne savent pas encore de quelle façon ils peuvent obtenir des stations-magasins des régions libérées, les objets mobiliers en remplacement de ceux enlevés par les Allemands.

Pour ceux qui ont obtenu une avance en argent, il leur suffit de se présenter à ces magasins, munis du talon de mandat de la Préfecture qui leur sera délivré, paiement comptant, ce dont ils ont besoin à d'excellentes conditions.

Pour ceux qui n'ont encore rien touché, ils doivent établir une demande d'avance en nature sur feuille rose (reconstitution de mobilier familial). Cette feuille se trouve dans les mairies ou chez les libraires. La faire viser par la mairie de leur commune et la transmettre à la Sous-Préfecture qui accordera le crédit suivant le montant des dommages.

Porteurs de cette feuille donnée par la Sous-Préfecture, ils pourront obtenir dans les stations-magasins de leur canton les objets mobiliers, tels que lits, matelas, traversins, draps, couvertures, appareils de chauffage, etc., jusqu'à concurrence du crédit alloué à chacun d'eux.

LA BELGIQUE PUNIT SES « ARTIQISTES »

Bruxelles, 31 mai. — La Cour d'Assises du Brabant a jugé ce matin par contumace, quatorze « aktivistes » qui tous furent membres du Conseil des Flandres. Elle a condamné à la peine de mort le nommé Raphael Verschuist. Les autres ont été condamnés à des peines variant de 10 à 20 ans de détention.

Epouvantable accident d'usine

EN OURDISSEUR A ETE BROYE PAR LES ROULEAUX DE SON METIER

Un épouvantable accident s'est produit à Monsen-Barœul, au tissage Lechat. L'ouvrier ourdisseur Menpays, 55 ans, demeurant à Mons-en-Barœul, quartier de l'An Quarante, était occupé à réparer les fils de son métier lorsque passant un bras sous la pappe, il fut happé entre deux cylindres distants l'un de l'autre de 30 centimètres. Le malheureux passa complètement entre les deux rouleaux et eut le tronc et les membres horriblement broyés.

Dégagé le malheureux qui respirait encore fut ramené à son domicile. Au milieu de ses souffrances le malheureux eut le courage de conter aux siens son épouvantable martyre.

Menpays est mort dimanche soir, après une agonie atroce de 24 heures.

AUX ÉDUCATEURS PHYSIQUES DE LA JEUNE FRANCE

DES RECOMPENSES

Pour services rendus à l'éducation physique et préparation de la jeunesse au service militaire dans la première région, la médaille d'argent est accordée à M. Delcroix-Rousseau « En Avant », de Fourmies.

Citation au bulletin officiel avec lettre de félicitations : M. Henri Lacroix, « Honneur et Patrie », à Béthune ; M. Joachim Imbert, « Honneur et Patrie », à Béthune ; M. Emile Dupreuq, société de préparation militaire de Condé-sur-Escaut.

Citation au bulletin officiel : M. Horace Leproux (Fraternelle de Frasnes-sur-Escaut).

Lettre de félicitations : M. Charles Tonnel (Ecole de Tir et d'instruction militaire de Tourcoing) ; Napoléon Druart, de la Fédération des Sociétés d'Escrime de Lille) ; de Rémy Parsy (Ecole de l'Union Scolaire de Tourcoing) ; M. Léon Castelain, de « La Revanche », de Lille ; M. Jules Bévaux, de la « Roubaisienne », de Roubaix ; M. Maurice Leblond, de la « Vedette Landrecienne », de Landrecies.

LILLE

Anniversaire 1820-1920

L'œuvre maîtresse de Desrousseaux « MARIE-CLAIRE »

En ce jour de l'anniversaire du maître chansonnier Alexandre Desrousseaux, je ne vois rien de mieux à faire, après vous avoir décrit précédemment ce que fut sa vie et la nature de son talent, que de vous parler de son œuvre maîtresse : j'ai nommé la pasquille intitulée : « Marie-Claire ».

Certes, le « Petit Quinquin » est une chose charmante, une berceuse jolie, qui plaira éternellement et par la tendresse exquise et maternelle qui s'y manifeste, et par sa couleur locale si accentuée.

« Marie-Claire » vaut par d'autres mérites. Cette œuvre de Desrousseaux sur laquelle, à mon avis, on n'a pas insisté comme elle le mérite, pénètre beaucoup plus avant au fond de l'humanité. C'est une œuvre qui analyse, qui pénètre dans la souffrance humaine. Cette « pasquille » nous relate, en effet, l'histoire sentimentale et passionnée d'une pauvre fille séduite, trompée par celui qu'elle aime, puis lâchement abandonnée par son séducteur qui, pour comble de cruauté, finit par lui voler l'enfant né de leur liaison.

La malheureuse en devient folle de désespoir. Desrousseaux a établi ce poème de douleur sur une action réelle. La malheureuse « Marie-Claire » a existé et le poète n'a fait que dépeindre — selon sa coutume — un fait local.

Pourtant, ici, il y a ajouté quelque chose de plus : « une analyse de la souffrance humaine » et c'est ce qui fait de cette pasquille son chef-d'œuvre.

Le bon poète pataisant commence par nous dire les mérites de son héroïne. Ecoutons-le :

« N'y avot dins l', temps, dins l'vill' de Lille
Eun' vieill' femm' qui avo' eun' fille
Biell' comme un ange sur Paradis.
In l' veyan' ou étot surpris
Qu'enn' fleur si pure et si parfaite
Etot v'nue au mond' su' l' Plachette.
Et chin qui parafoiot pus fort,
Ch'est qu' ch'étot chin' eun' cafe incor ! »

Voilà pour les qualités physiques. Voyons maintenant, semble nous dire Desrousseaux, les qualités morales de la belle « Marie-Claire » :

« Marie-Clair', car ch'étot l' bian nom
Qu' portot ch'eulll' fill' d'un grand r'nom,
Et' eun' fameuse' dintellière.
Par sin gain ell' nourichot s' mère,
Qui sans cha avot tindu s' main,
Comm' tant d'ant's, pour mainger du pain.
Bon cœur, biauté, grâce et corache :
Marie avot tout in partâché !... »

Et Desrousseaux ajoute que la belle fille était donnée en exemple à toutes et que plus d'un père la désirait pour bru, car « elle étot bonne autant qu' bielle », — précise-t-il, — et puis, elle était gaie de ce bonheur expansif que donne une conscience pure.

Mais le bonheur est passager, et le malheur rôde autour de nous. Les meilleurs en sont victimes, et c'est le cas de la pauvre Marie-Claire :

« Mon Dieu ! qu'ch'étot enon' biell' vie !
Pourquoi faut-i qu' dins l' bergerie
Un loup cuch' fourré sin musiau,
Pour inl'ver dès moutons l' pus biau ? »

Et nous assistons à l'enlèvement nocturne de Marie-Claire par un bellâtre d'officier, à la mort de la pauv' grand'mère, restée seule et, deux ans après, à l'abandon de la pauvre vierge folle et à son repentir. Ici, le bon cœur de Desrousseaux et sa pitié profonde pour les victimes de l'égoïsme masculin se manifestent pleinement en termes profondément vrais et émouvants :

« J'apprends qu' cheull' pauver' créature,
Abandonnée de s' n'amoureux
A l'honneur a rouvert les yeux
Elle a vindu d's habits d' mamzelle
Pour tâcher qu'on n' l' trouv' pus bielle.

Elle n'a pas qu'eun' seule ambition :
Ch'est d' bien nipper sin p'tit garçon ».

Car Marie-Claire a un petit garçon, « tableau vivant de s' grande faiblesse », nous dit Desrousseaux. Un petit garçon qu'elle adore, alors qu'elle n'a plus que du dédain pour le « mirliflore », qui fut cause de sa chute.

Et voici que le misérable met le comble à sa vilenie en enlevant à la pauvre fille le seul bien qui lui reste : l'enfant né de sa faute.

De retour chez elle, Marie-Claire constate la disparition de son petit garçon et devient folle de douleur.

Ecoutez le chansonnier nous dépeindre cette scène déchirante, d'une plume incisive et descriptive au possible. Tout son talent de peintre s'y révèle :

« Elle apprind sin, nouvjau malheur !!!
Su' l' pavé ell' quai in faiblesse ;
Ell' se r'lève et court, dins s' détresse,
In criant : « Au voleur ! au s'cours !!! »
A ses cris v'là qu' tout l' monde accourt
Et veut l'arrêter. Mais dins s' rache
Elle s'arrache des morciaux d' visache,
Infonc' ses ongles dins ses yeux,
Jette après les passants ses ch'veux
Et veut mordre ch' ti qui l'approche,
Comme un boul' dog' qui ronge un oche.
Ell' jure, ell' pric, ell' h-l-r' ell' rit !...
Infin... elle a perdu l'espri ! !! »

C'est fini !... la belle Marie-Claire, n'est plus qu'une pauvre folle. Pendant plus de trente ans, elle s'en ira d'un air hébété à travers la ville, demandant la charité en chantant des complaintes, et en mendiant pour un morceau de pain. Et puis, un jour :

« Apperhez qu' dins s' cave, in matin,
On l'a vu' morte d' froid et d' faim !... »

Avec Desrousseaux, nous compatissons à cette triste fin d'une aventure d'amour suivie d'un lâche abandon. Le cœur se serre véritablement au récit du long martyre de la pauvre fille du peuple, tombée si bas, pour avoir cru à la sincérité de l'amour, et victime de la dure « loi de l'homme » qui se manifestait à cette époque encore plus que de nos jours, dans tout son égoïsme féroce.

Sur la tombe de « Marie-Claire » repentante, un chant secourable de pitié s'est élevé, une protestation s'est fait entendre : celle de Desrousseaux.

Honneur au poète qui sut comprendre où était la vérité et qui, du fond de son cœur, sut faire monter ce chant et prendre la défense de la pauvre fille meurtrie dans son affection, trompée dans son amour et victime des lois sociales d'une société qui a l'égoïsme à la base de ses institutions.

En cet anniversaire de la naissance de Desrousseaux, nulle œuvre plus que celle-là ne mériterait d'être évoquée à la gloire de notre grand chansonnier lillois, Alexandre Desrousseaux, né à Lille le 1er juin 1820.

V. BRIGGHE.

Du vinaigre !

SPÉCULATEURS ET MERCANTIS SE TROUVENT MAL !

Si la vague de baisse, dont l'apparition a été signalée ces jours derniers, sur différents marchés, est accueillie favorablement par la grosse majorité de la population, il est une classe cependant qui, bien loin de s'en réjouir, s'en montre au plus haut point impressionnée : c'est celle des gros spéculateurs et mercantis de tout poil.

Laissant tomber les bras en signe de désespoir et secouant la tête d'un air soucieux, « Où va-t-on ainsi ? », me disait hier, à la terrasse d'un café de la Place un de ces gros nouveaux négociants qui, sans doute, dans le but de spéculer, me confia avoir amassé ces temps derniers un stock considérable de café.

« Aujourd'hui, par suite de la baisse constatée, dit-il, je perds déjà 76 francs aux 50 kilos. Qui sait ce que demain me réserve ! »

Et il se plaignait, le pauvre !... Il soupirait lamentablement de voir ainsi s'envoler avec la baisse les bénéfices rondelets sur lesquels il comptait.

N'ayant pas le temps de le plaindre, comme de juste, je continuais ma route...

Il n'est pas unique, ce cas qu'on cite au hasard, car c'est aujourd'hui dans le même état d'esprit qu'on trouve la majorité des gros spéculateurs.

On me signale, entre autres, un gros filateur des environs, qui, depuis quelque temps, a perdu l'usage de la parole. Et pour cause ! Pensez donc, il « travaille » le coton !

Ces derniers jours, lui apprenant qu'on importait réalisé plus de deux millions de francs, c'est une paille ! Dans ces conditions, il est facile de comprendre les mobiles de son mutisme.

Inutile de citer d'autres exemples. Une simple conversation avec certains négociants et spéculateurs, suffit à vous édifier sur la panique qui règne actuellement dans les milieux intéressés.

Seul dans cette affaire le public, la masse, l'énorme majorité de la population se réjouit.

« Enfin, se dit-on avec satisfaction, la vie va peut-être baisser ! »

Mais, comme dit le proverbe, « le malheur des uns fait le malheur des autres ? » et si l'ouvrier, l'honnête bourgeois, entendent avec joie sonner l'heure de la revanche, les oreilles du spéculateur et du mercanti bourdonnent du glas funèbre qui, pour eux, commence à sonner.

Puissions-nous bientôt, avec le pauvre public lésé, assister aux funérailles des victimes de cette catastrophe !

Ce jour-là, nous pourrions bien pousser la condescendance jusqu'à prononcer, en signe d'ultime adieu, l'oraison funèbre qu'ils n'ont certes pas volée, et qu'ils ont plus que mérité.

JAMBIS.

Une distinction méritée

Notre vieux camarade Bauche, secrétaire de la Bourse du Travail de Lille, conseiller municipal, conseiller prud'homme vient d'être convoqué à ce dernier titre par le secrétaire du Conseil des Prud'hommes pour la remise d'une médaille d'honneur et d'un diplôme que lui a décerné le Gouvernement.

Tous ceux qui connaissent le passé de dévouement du vieux militant qu'est Alfred Bauche, son désintéressement et les innombrables services qu'au cours de sa longue carrière syndicaliste il a rendu à la classe ouvrière applaudiront à cette distinction méritée. Aux témoignages des sympathies qui ne manqueront pas de lui adresser ses nombreux amis nous joignons de tout cœur les nôtres.

Une plainte justifiée

A PROPOS DE DOMMAGES DE GUERRE

Nous recevons l'intéressante lettre suivante que nous reproduisons intégralement :

Je lis dans votre journal que les sinistrés vont être remboursés de leurs dommages de guerre, en bons d'achats et qu'à l'aide de ces bons, ils pourront procéder à leurs acquisitions mobilières, soit dans les magasins privés qui leur seront désignés, soit dans les magasins de la Reconstitution.

Je ne sais pas qui a manigancé ces paperasseries, mais je ne lui en fais pas mon compliment, ah, fichtre non !

D'abord et 1°, cette mesure est une mesure de pure défiance employée à l'égard des malheureux sinistrés qui ne méritaient point pareille injure :

2° On sait ce que valent les objets qui sortent des magasins de la Reconstitution et la reconstitution elle-même d'ailleurs ;

3° Comment seront désignés les magasins privés, où pourront s'effectuer les achats à l'aide des bons en questions ? N'y aura-t-il pas là encore matière à favoritisme et à gabegie ?

4° Qui paiera les frais de confection et d'impression de ces bons d'achats ?

5° Comment, si ce n'est à l'aide de listes spécialement dressées, les sinistrés connaîtront-ils les magasins où ils devront s'adresser, et encore une fois, qui paiera l'impression, la confection de ces listes ?

N'aurait-il pas été plus simple de remettre aux sinistrés l'Argent qui leur est dû, et de les laisser s'adresser au premier commerçant venu, plutôt que d'employer toutes ces combinaisons louches, ne servant qu'à maintenir en place M. Lebureau et ses trop nombreux condisciples ?

J'ose espérer que les commerçants lillois ne vont pas se laisser faire et protesteront énergiquement contre ces manigances qui ne pourraient que leur être nuisibles à tous points de vue.

Un petit commerçant indigné.

AU PARQUET

L'ITALIEN MORI

Nous avons relaté, dans notre numéro paru dimanche, l'arrestation du sujet italien Joseph Mori, inculpé de vol de tissus au préjudice de M. Cocrevis, négociant en tissus, rue Grande-Chaussée.

On se souvient que cet individu qui, objet d'une poursuite épique, fut appréhendé par le sous-brigadier Baron, de la sûreté, dans un aqueduc où il s'était réfugié.

On a pu enfin découvrir le domicile de ce malfaiteur. Il habitait 3o, place du Lion-d'Or. Les perquisitions opérées chez lui n'ont donné aucun résultat. Interrogé par M. le juge d'instruction Glorian, chargé de cette affaire, sur la provenance de l'étoffe qu'il vendit à M. X..., commerçant, rue Gambetta, l'Italien répondit qu'il les tenait d'un individu nommé Antoine Colomb, sur le compte duquel il a déclaré ne pouvoir donner aucun autre renseignement.

Poursuivant activement ses investigations sur cette affaire, M. Colin, secrétaire du commissariat du 4e arrondissement, a découvert la fiancée de Mory. Par son intermédiaire et grâce à ses indications, il réussit à découvrir le domicile de l'Italien.

Les perquisitions qu'il y opéra amenèrent la découverte de trois pièces de tissus intactes.

En ce qui concerne les renseignements complémentaires sur Mory, on apprit qu'il avait été expulsé de France, s'étant fait passer pour un honnête ouvrier, il avait obtenu que les parents de sa fiancée consentent à son mariage.

M. Cocrevis peut se compter heureux d'être rentré, grâce à la vigilance de la police, en possession de la majeure partie des pièces d'étoffes qui lui avaient été dérobées.

UN NON-LIEU

Nous avons entretenu nos lecteurs de la mort de cet ingénieur du nom de Lefebvre, étranger à Lille, qui, étant descendu dans un hôtel de la place des Reigneaux, tomba malade et ayant été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, y mourut presque aussitôt.

Son décès ayant paru suspect — on croyait en effet à un empoisonnement — le parquet ouvrit une enquête et ordonna l'autopsie du corps du défunt.

Celle-ci a été pratiquée par M. le docteur Vallée et le praticien a transmis son rapport à M. Glorian, juge d'instruction.

Comme il n'a retrouvé aucune trace de poison dans les viscères du cadavre, l'affaire vient d'être close par un non-lieu.

DES OFFICIERS ALLIÉS VIENNENT VISITER LILLE

Hier soir, au train de 10 h. 45, venant de Paris, est arrivé à Lille un groupe d'une cinquantaine d'officiers étrangers de différentes nationalités : roumains, italiens, portugais, tchéco-slovaques, etc. Conduits par des officiers français, ils ont été répartis dans les plus grands hôtels de la ville. Ces jeunes officiers viennent de Paris, où ils font un stage à l'Ecole Polytechnique.

UNE BARAQUE BRULE

Dans l'après-midi de lundi, vers 4 heures, un incendie s'est déclaré dans une baraque en planches, servant d'écurie, à M. Vandewalle, entrepreneur de travaux publics, et située 21, rue Emile-Vandenberghe, à Saint-Maurice.

On croit que le feu fut communiqué au toit de cette baraque par des étincelles jaillies d'une forge qui y est installée. Une certaine partie de cette construction, servant d'écurie, fut détruite par les flammes. Ce sont les ouvriers qui y travaillaient et qui aidèrent des voisins, qui se rendirent maîtres du feu.

Les pompiers, mandés tardivement sur les lieux, n'eurent pas à intervenir.

DISPARITION

La dame qui est venue, dimanche soir, de Dunkerque à Lille, par le train de 10 heures, avec une autre dame souffrante, est priée de donner son adresse, 54, Boulevard Carnot.

A la Compagnie du Gaz

Que se passe-t-il ?

Un incident dont nous ne pouvons encore mesurer la portée s'est produit hier matin à la rentrée des ouvriers du gaz.

Contrairement à ce qui avait été convenu lors de l'entrevue samedi entre M. Bernard, M. l'Inspecteur du Travail et les délégués du Syndicat, une quarantaine d'ouvriers se sont vu refuser l'entrée des usines.

Ayant eu connaissance du fait les ouvriers de l'usine de Wazemmes n'ont pas repris le travail l'après-midi.

La commission administrative de la section mise au courant du fait en a immédiatement informé M. l'Inspecteur du travail.

Un échange de conversation téléphonique entre l'Inspecteur et un représentant de l'administration de la Compagnie du gaz, laisse à supposer qu'il y a malentendu ; en conséquence la commission administrative de la section dans un esprit de conciliation que l'on appréciera a invité les ouvriers à reprendre le travail se réservant d'élucider cet incident au cours de l'entrevue qui aura lieu ce matin au bureau de la direction en présence de l'inspecteur du travail.

Pour les délégués du gaz : E. VAILLANT.

AUX OUVRIERS DU GAZ

Assemblée générale ce soir, à 6 h. 30, à la Bourse du Travail, présence indispensable pour toutes les équipes ne travaillant pas.

Ordre du jour : compte-rendu de l'entrevue du matin.

E. VAILLANT.

Les secours aux réfugiés

UNE LETTRE DE SAINT-VENANT

Le citoyen SAINT-VENANT, député, adjoint au maire de Lille, vient d'adresser au Préfet du Nord la lettre suivante :

« Monsieur le Préfet,

« Un certain nombre de Lillois, réfugiés dans d'autres régions, sont mis en demeure de réintégrer leur commune d'origine. Rentrés à Lille, ils ne trouvent aucun logement, et, sans travail, nous réclament des secours. Nous sommes tout disposés à les leur faire obtenir, malheureusement, il est impossible de constituer un dossier et procéder à l'enquête réglementaire, l'intéressé n'ayant pas de domicile, d'où il s'en suit un retard inévitable dans l'attribution des allocations.

« Je m'empresse de vous signaler la situation pénible qui est faite à ces malheureux, car il serait bon de s'assurer, avant d'ordonner leur retour, que les rapatriés possèdent un domicile à Lille.

« Nous en avons envoyés, cette semaine, à l'Administration Charitable, qui leur a donné un secours en argent de première urgence ; mais, en ce qui concerne les logements, la chose est plus difficile, et il n'y a que les célibataires qui reçoivent un billet de logement à la nuit, pour la rue des Etaques.

« Il me paraît urgent d'étudier les moyens de remédier à cette triste situation.

« Veuillez agréer, etc. »

L'Adjoint au Maire,
Délégué au Service des Secours :
(Signé) : SAINT-VENANT, Député.

Bourses d'Enseignement Primaire Supérieur

Neuf élèves, fréquentant l'école primaire d'Haubourdin (Pensionnat Pinchart), viennent de passer avec succès le concours des Bourses. Ce sont :

Béreaux Louis, de Bauvin ; Durquesnoy Raymond, de Rombies ; Lenglart Henri, de Manbeuge ; Lohez Georges, de Wingles ; Margarin René, d'Avesnes-les-Aubert ; Pierron Léon, de Douriez ; Rey Jean, d'Haubourdin ; Rivière Paul, de Loos-lez-Lille ; Thibaut Pierre, d'Haubourdin.

BECANIERS PINCÉS !

L'actif chef de la sûreté a mis hier en état d'arrestation deux bécaniers : Léon Dufetel, 35 ans, frappeur, qui se faisait appeler Lucien Dubois, et demeurait à La Madeleine, 5, rue de Lafontaine, et Albert Catelain, 19 ans, voyageur en photographie, 177, rue des Postes. Tous deux sont inculpés de vol ou complicité de vol d'un vélo commis le 29 mai dans le couloir du café et au préjudice de M. Verleene, demeurant 1, rue Masurel.

On accuse au surplus Castelain de s'être approprié une somme de 700 francs au préjudice de son père. Le faux Dubois est d'ailleurs soupçonné être son complice dans cette opération. Ce dernier fut, en outre, trouvé en possession de morceaux de cuivre provenant des chantiers de l'entreprise Boone, à La Madeleine, où il travaillait.

On recherche, pour cette raison, s'il n'a pas commis des vols de ce métal en cet endroit et aussi la raison exacte pour laquelle il cachait si soigneusement sa véritable identité.

Quoi qu'il en soit, on a tout lieu de croire que cet individu est de bonne prise et que l'enquête menée sur son compte pourrait bien donner d'intéressants résultats.

TOMBE D'UN ECHAFAUDAGE

L'ouvrier plafonneur Maurice Vernier, 18 ans, domicilié à Templeuve, 6, rue de Péronne, au service de M. Béghin, entrepreneur rue Manets, était, hier, occupé à la réfection d'un immeuble situé 48, rue Saint-André. En voulant changer de place la planche d'un échafaudage, sur lequel il se trouvait, le malheureux perdit l'équilibre et tomba sur le sol, d'une hauteur de cinq mètres.

On le releva, la cuisse gauche fracturée et portant une plaie contuse à l'arcade sourcilière. Il fut transporté en voiture d'ambulance à l'Hôpital Saint-Sauveur, après avoir reçu les soins d'un docteur.

CONCOURS DE TIR DES ANCIENS DU 110e

Le concours de tir organisé par l'Association des Anciens du 110e R. I. et du 8e territorial, a obtenu un plein succès.

108 tireurs ont pris part à l'arme de guerre.
263 tireurs dont 7 dames ont pris part au tir à la carabine.

Un tir de barrage à l'arme de guerre aura lieu le 30 mai, à 9 heures précises, pour les personnes suivantes :

Docq Louis, Piedfort Marceau, Vasseur Léon, Desfontaines Alex, Lefebvre Anatole, Deconninck Maurice, Pruvost Emile, Sinsoulieu Gaston, Vasseur André, Boulanger, Moncomble Achille.

La distribution des prix aura lieu le dimanche 30 mai, à 4 heures, au Stand, 2, rue des Guinguettes.

A LA JUSTICE DE PAIX

Paris, 29 mai. — Est nommé juge de paix à Lille (4e canton), M. Marcy, juge de paix à Lens.

PETITES NOUVELLES

QUE FAISAIT-IL LA ? — Au cours de l'avant-dernière nuit, vers 11 heures 50, un nommé Georges Boussemart, 21 ans, domicilié à Marcq-en-Barœul, 97, rue de Tourcoing, a été trouvé dans les décombres d'une maison en ruines, située 22, Place Gentil-Muiron. La situation de cet individu, qui n'était porteur d'aucun papier d'identité ni d'argent, sera examinée.

L'HOMME A LA BROUETTE. — Lundi, à 2 heures et demie du matin, des agents cyclistes apercevaient, rue de Tournai, un individu qui, à leur approche, prit la fuite en abandonnant une brouette chargée d'une centaine de kilos de charbon et 15 kilos de pommes de terre. Il n'a pas été possible aux policiers de rejoindre le fuyard. Une enquête est ouverte sur cette affaire.

HOMONYME. — M. Emile Charlet, rue de la Halle, 3 ter, actuellement sapeur-pompier à Paris, nous prie de faire connaître qu'il n'a rien de commun avec son homonyme, arrêté dimanche pour escroquerie au Marché de Wazemmes.

AVIS ET COMMUNICATIONS

CONCOURS DE TIR. — C'est le 11 juillet qu'aura lieu, au stand de la garnison de Lille, le concours régional de tir organisé par le service de l'instruction physique de la 1re région, sous les auspices de M. le général en chef.

Deux catégories sont admises à ce concours :
1. Ancienes militaires des sociétés agréées ;
2. Jeunes gens de 16 à 20 ans, affiliés à ces Sociétés.

POUR LES CONTRIBUABLES. — Le maire de Lille a l'honneur d'informer ses concitoyens que les rôles de la contribution sur les bénéfices de guerre 1916, 1918, 1920, sont entre les mains de M. Boby de la Chapelle, percepteur, rue Jean-Bart, 22, pour recouvrement.

TIRAGE AU SORT DES SOCIÉTÉS. — Fêtes de Lille des 13 et 14 juin. — Le tirage au sort, pour déterminer l'ordre dans lequel les sociétés inscrites pour les différents jeux seront admises à concourir, aura lieu le samedi 12 juin, à 15 heures, dans la salle du Conseil municipal, à l'Hôtel de Ville, sauf pour les sociétés de jeu de bouchon, dont le tirage aura lieu à 20 heures, dans la même salle.

Les sociétés sont invitées à remettre leurs listes nominatives des adhérents au service des Fêtes, à la Mairie, avant le 7 juin prochain.

EXCURSION DE GÉOLOGIE. — M. Ch. Barrois, membre de l'Institut, professeur, dirigera le dimanche 6 juin, une excursion géologique à Mons (Belgique).

Rendez-vous à la gare de Lille à 5 heures très précises. Départ à 5 heures 38. — Retour le soir, à 22 heures 38.

Prière d'emporter des vivres pour toute la journée.

Les inscriptions seront reçues au laboratoire de Géologie, 159, rue Brûle-Maison, jusqu'au vendredi matin, 4 juin, à 11 heures.

ASSOCIATION DES PRISONNIERS POLITIQUES DE LA GRANDE GUERRE. — L'Association des Prisonniers politiques de la grande guerre a obtenu un stand à l'exposition internationale de Lille, pour y grouper tous les souvenirs de captivité de ses membres.

Ceux-ci sont donc instamment priés d'adresser d'urgence, à Mademoiselle Thullez, 112, rue Barthélémy-Delespaul, Lille, tous les souvenirs rappelant leur captivité ou leurs œuvres de guerre : photographies, dessins, lettres, travaux, ustensiles et uniformes de prison, etc.

Les organisations tâchent refaire l'historique de quelques grands procès politiques de la guerre (affaires Jacquet, Trublin, Carell, Oiseau de France, etc.), prière d'adresser aussi photographies et tous documents permettant cette reconstitution.

Ces documents seront rendus.

L'assemblée générale des membres de l'Association est fixée au 20 juin 1920.

AUX BOULANGERS. — MM. les boulangers ayant des tickets de pains, émis au cours de la grève par le Syndicat des Transports, sont priés de passer au bureau numéro 7, à L'Union de Lille, tous les jours, de 3 à 6 heures du soir.

Le Secrétaire : H. LOBERT.

COMITÉ EMILE HORNEZ. — En vue de l'inauguration du monument qui sera érigé à la mémoire du chansonnier artiste-peintre, Emile Hornez, par sa famille, ses nombreux amis, une réunion du Comité aura lieu le jeudi 3 juin, à cinq heures trois quarts de l'après-midi, Café de la Cloche, 13, place du Théâtre, salle du premier.

COKE METALLURGIQUE. — En vue de l'attribution pour le troisième trimestre, de coke métallurgique du Nord, le chef du premier secteur de la Reconstitution industrielle, invite les fondeurs et chaufferonniers de Lille, Roubaix, Tourcoing et Armentière, à établir sans tarder leurs demandes sur imprimés spéciaux, qu'ils trouveront au siège de leurs chambres de commerce respectives.

Ces demandes devront être remises aux chambres de commerce avant le 8 juin, dernier délai.

PONTS ET CHAUSSÉES. — Jusqu'à présent, le service de l'Exploitation commerciale des voies navigables du Nord était assuré par M. Nitsch, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de la 2e inspection principale à Compiègne. Depuis le 15 mai dernier, une 7e inspection, comprenant les canaux et rivières canalisées du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, a été créée et confiée à M. Bourgeois, ingénieur en chef de ce service, 153, boulevard de la Liberté, à Lille.

HYMENEE. — Nous apprenons le prochain mariage de M. René Letort, inspecteur de police spéciale à la Préfecture du Nord, avec Mlle Denise Dermenghem, employée à la Préfecture du Nord.

BENEFICES DE GUERRE. — Les rôles des contributions extraordinaires sur les bénéfices de guerre réalisés du 1er janvier au 31 décembre 1919 sont entre les mains de M. Thilloy, percepteur, rue St-Gabriel, 34, pour recouvrement.

Les rôles sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires réalisés pendant la guerre, sont entre les mains de M. de Saint-Jean, percepteur, rue Frédéric Mottez, 19, pour recouvrement.

BAINS MUNICIPAUX. — Le tarif des bains municipaux est fixé comme suit :

Bain douche, 0.60 — Bain simple, 0.80 — Bain sulfureux, 1.75.

COLONIE SCOLAIRE DE CAMIERS. — Le directeur départemental de l'enseignement primaire du Nord a décidé qu'un centre d'examen sera organisé à Camiers, pour les enfants de la colonie, dans le courant de juin ; les fillettes candidates au certificat d'études primaires pourront donc partir à la colonie.

Sociétés Diverses

CLUB DES VINGT. — MM. les membres fondateurs du Club des Vingt, ayant participé au concours de Reims en 1892, sont priés d'assister à la réunion qui se tiendra le dimanche 6 juin, à onze heures, café de la Cloche, place du Théâtre, premier étage. — Présence indispensable.

SYNDICAT DES PÊCHEURS DU NORD. — Le Syndicat des pêcheurs à la ligne du Nord, organise pour le dimanche 13 juin (fêtes de Lille) un grand concours de pêche qui aura lieu dans la Deûle.

De nombreux prix en espèces seront distribués. 1er prix, 150 fr. ; 2e, 100 fr., et 40 autres prix en espèces.

Des primes de tenue, de nombre et d'éloignement seront également réparties aux sociétés participant aux concours.

Une affiche fera connaître les détails de ce concours. — La mise est fixée à 2 fr. 50.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Waflart, secrétaire général, 52, boulevard Victor-Hugo.

COMITE POUR LA RECONSTITUTION DU NORD. — Assemblée générale de la section, le mercredi 2 juin, à 10 heures du matin, rue Denis-Godefroy, 1, à Lille.

Ordre du jour : Election de la Commission. — Election des délégués au Conseil d'administration. — Application de la loi sur les dommages de guerre. — Questions diverses.

AMICALE DE JUMIEU. — Cette Association inaugurera le 4 juillet 1920, en présence des autorités civiles et militaires, le monument érigé dans la cour de l'Ecole, à la mémoire des anciens élèves morts pour la Patrie.

Les familles intéressées sont priées de faire parvenir d'urgence les renseignements nécessaires au Directeur de l'Ecole.

Les personnes qui désireraient s'intéresser à cette œuvre, peuvent adresser leur souscription à M. Lallemant, directeur, 4, Square Dutilleul.

Les détenteurs de listes de souscription sont priés de les retourner à bref délai.

SOCIETE DES AGRICULTEURS DU NORD. — Réunion mensuelle, à Lille, 20, rue de l'Orphéon, le mercredi 2 juin, à 11 heures.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Denis Irma, rue Franklin. — Verdy Adrien, rue de Thumesnil, 1. — Desjardin Marius, boulevard Montebello, 196. — Raynaert C